



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur Raphaël THILMANY et Madame Sabrina FRANSSENS, domiciliés Croupet du Moulin 1/B à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Croupet du Moulin, 1/B à 4845 Sart et cadastré division 2, section B n°638F.

Le projet est de type : la construction d'un volume secondaire en vue de créer un espace terrasse couvert et fermé (régularisation).

Dossier soumis à Annonce de projet en vertu des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du CoDT : écarts aux prescriptions du lotissement, à savoir : sortie de la zone capable - toiture plate pour la couverture de la terrasse - matériau de parement non autorisé (crépi gris foncé)

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi **03/07/2025** à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/06/2025 au 14/07/2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202500042/5317/2025**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 11/06/2025

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG